

**L'Écologie Industrielle et Territoriale,
une source de compétitivité pour les entreprises,
une dynamique économique et environnementale
pour le territoire**



**ÉCOLOGIE
INDUSTRIELLE
& TERRITORIALE**
RHÔNE-ALPES

Dossier de presse
24 avril 2014

SOMMAIRE

Communiqué de presse page 3

1. L'Ecologie Industrielle et Territoriale, un maillon fort de l'économie circulaire
page 4

2. Les enjeux et les objectifs de l'appel à projets page 6

2.1 - Un accompagnement original des territoires lauréats

2.2 - Une initiative de la Région Rhône-Alpes et l'ADEME

3. Deux territoires lauréats de l'appel à projets page 9

3.1 - L'Association des Industriels de la Région de Meyzieu (AIRM) et son projet SIEL
(Synergies Industrielles de l'Est Lyonnais)

3.2 - Biovallée (communautés de communes du Val de Drôme, du Crestois, du Pays
de Saillans et du Diois) et son projet DOP'EIT TEPOS Biovallée

Communiqué de presse
Lyon, le 24 avril 2014

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE, UNE SOURCE DE COMPETITIVITÉ POUR LES ENTREPRISES, UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE POUR LE TERRITOIRE

L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) facilite l'échange et la mutualisation de ressources entre plusieurs acteurs, à l'échelle d'un territoire. L'EIT encourage le changement de comportement en impulsant de nouvelles manières de travailler et permet de mettre en relation des organismes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. L'objectif est à la fois d'accroître la compétitivité des entreprises tout en permettant au territoire de répondre de manière concrète aux enjeux de l'énergie, du changement climatique, de la disponibilité des ressources et de la relocalisation des activités.

Un appel à projets pour encourager une dynamique collective et pérenne

Des démarches d'écologie industrielle ont déjà été initiées en France et en Rhône-Alpes identifiées en tant que tel ou pas.

C'est dans ce contexte d'initiatives émergentes que l'ADEME et la Région Rhône-Alpes ont lancé en 2013, un appel à projets « Écologie Industrielle et Territoriale ».

Il s'agit de proposer un accompagnement original à des territoires motivés et déjà engagés dans des démarches environnementales (TEPOS, PCET...).

L'objectif est de démontrer, sur les territoires retenus, **les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la démarche** et de capitaliser les retours d'expériences pour encourager d'autres territoires à s'engager dans l'EIT.

Le jury était composé de membres représentant la Région Rhône-Alpes, l'ARDI (Agence Régionale du Développement et de l'Innovation en Rhône-Alpes), l'AFNOR (Association Française de Normalisation), l'Orée (association pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales) et l'ARADEL (Association de professionnels du développement économique en Rhône-Alpes).

Deux territoires mobilisés et engagés autour d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale effective ont été retenus :

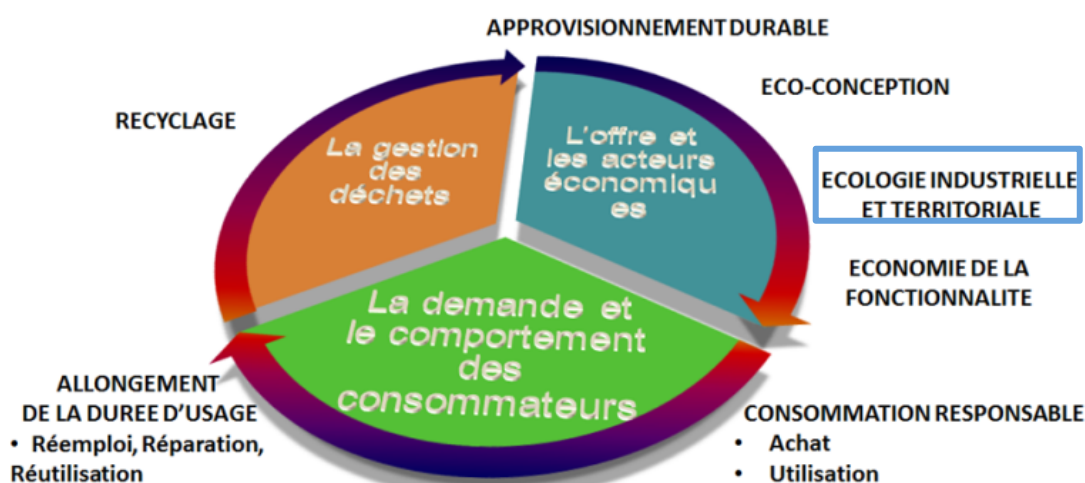
- **l'Association des Industriels de la Région de Meyzieu (AIRM)**
- **Biovallée** Communautés de Communes du Val de Drôme, du Diois, du Pays de Saillans et du Crestois

1. L'Ecologie Industrielle et Territoriale, un maillon fort de l'économie circulaire

Selon l'ADEME, **l'économie circulaire** peut se définir comme un système économique d'échanges et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à **augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources** et à diminuer l'impact sur l'environnement.

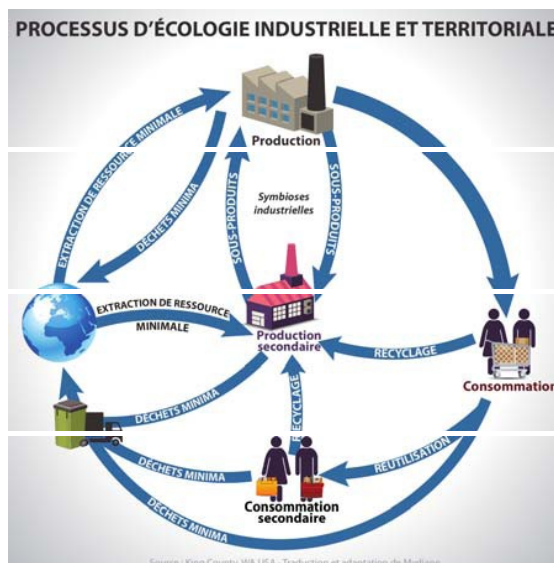
L'économie circulaire a pour objectif de diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. **Il s'agit de faire plus et mieux avec moins.**

Schéma de l'économie circulaire :



L'Ecologie Industrielle et Territoriale, qu'est-ce que c'est ?

L'Ecologie Industrielle et Territoriale est tout d'abord un mode d'organisation mis en place collectivement par plusieurs acteurs économiques sur un territoire donné. Cette pratique récente se base sur l'analyse de l'ensemble des flux d'un territoire pour mettre en place des actions de réduction des impacts environnementaux.



Cette approche est caractérisée par une gestion optimisée des ressources, un fort recyclage de la matière et de l'énergie à l'échelle d'une zone ou d'un territoire, pour tendre vers des circuits courts. Cependant, **la démarche d'écologie industrielle va au-delà des approches technologiques et répond à une logique collective de mutualisation et d'échanges** (non seulement matières premières, énergie et déchets, mais aussi équipements, lieux de stockage, services, ressources humaines, compétences et informations...).

Face aux pressions sur les matières premières et au défi du changement climatique, l'Ecologie Industrielle et Territoriale s'impose aujourd'hui comme une stratégie essentielle à la transition écologique des territoires. Elle vise à :

- appréhender notre économie à travers les flux de matières, d'eau et d'énergie en circulation,
- construire des stratégies de développement durable innovantes afin d'optimiser l'utilisation des ressources (matérielles et immatérielles),
- mettre en œuvre des partenariats locaux performants.

En proposant des solutions territoriales, coopératives et innovantes de gestion des ressources, elle réoriente les systèmes de production et de consommation en multipliant les fonctionnements en quasi-boucle fermée.

Le principal enjeu de l'écologie industrielle : l'efficacité de l'utilisation des ressources

Le principal enjeu de l'écologie industrielle est donc d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources afin d'aboutir à une situation « gagnant – gagnant » entre l'économie et l'environnement : augmentation de la compétitivité des entreprises, réduction des impacts environnementaux sur un territoire.

Aujourd'hui, l'Ecologie Industrielle et Territoriale en France, c'est une quarantaine de démarches, la structuration de réseaux d'acteurs dédiés, une législation en mouvement et un soutien institutionnel affirmé.

Concrètement ?

Échanger des sous-produits, réutiliser de l'eau, valoriser des excédents de chaleur, produire de l'énergie en commun à partir de ressources renouvelables, partager l'utilisation d'un équipement ou d'une flotte de véhicules, mutualiser des services entre entreprises d'un territoire (logistique, traitement de déchets, achats...), autant d'exemples d'actions d'EIT.

Deux exemples :

**Station de production d'eau industrielle sur le Parc Industriel de l'Agglomération de Guéret (PIAG) dans la Creuse*

Les eaux pluviales sur le PIAG sont gérées collectivement. Elles sont dirigées, d'où qu'elles proviennent, vers des bassins d'orage. Après dépollution (hydrocarbures, particules, etc.), elles aboutissent à l'unité de fabrication d'eau industrielle. Là, les eaux de ruissellement subissent un traitement léger (filtration et chloration). L'eau industrielle ainsi produite est destinée aux besoins non nobles des entreprises. En plus des **consommations d'eau potable évitées**, son prix de livraison est plus de deux fois inférieur. Enfin, en cas d'une pollution accidentelle sur les espaces étanchés, les bassins d'orage munis de vannes automatiques confinent l'effluent et évitent la pollution des milieux récepteurs.

**Mutualisation des besoins en chaleur de deux entreprises sur l'Espace Industriel Nord d'Amiens (EIN) dans la Somme*

Deux entreprises voisines ont décidé d'investir en commun dans un nouvel équipement de production de vapeur, d'air comprimé et d'eau traitée. L'objectif était de réduire les coûts d'investissement et d'approvisionnement et de permettre un ajustement des coûts en fonction des charges demandées. Résultats : 15 % d'économie d'énergie, 1 M€/an d'économie de fonctionnement, 3 M€ de coût d'investissement évité sur 10 ans.

2. Les enjeux et les objectifs de l'appel à projets

Des démarches d'écologie industrielle ont déjà été initiées en Rhône-Alpes. C'est dans ce contexte d'initiatives émergentes que l'ADEME et la Région Rhône-Alpes ont lancé en 2013 l'appel à projets « Écologie Industrielle et Territoriale ». **L'objectif est d'encourager une dynamique collective et pérenne permettant une transition économique et environnementale durable des territoires,**

Des objectifs ambitieux pour une dynamique durable

Avec cet appel à projets, la Région Rhône-Alpes et l'ADEME poursuivent les objectifs suivants :

- démontrer sur ces territoires, les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux d'une telle démarche,
- capitaliser des retours d'expérience pour faciliter l'accompagnement d'autres territoires dans une démarche similaire.

Les principes qui seront appliqués aux démarches d'EIT sur les territoires lauréats :

- la valorisation et l'échange de flux industriels (eaux, déchets et coproduits, énergie, etc),
- l'adaptation des procédés industriels suite à des échanges ou des mutualisations de flux,
- la mutualisation des services aux entreprises (collecte et réutilisation des eaux pluviales, transport...) ou le partage d'équipements (chaufferie bois...), de compétences, d'informations...

Les porteurs de projets éligibles

Cet appel à projets sera renouveler tous les deux ans.

Les **collectivités territoriales** bénéficiaires peuvent être les différents types d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : communautés de communes, communautés d'agglomérations... ou de territoires de projets structurés (Pays, PNR...). Elles doivent être dotées de ressources humaines compétentes en matière d'économie et de développement durable.

Les **acteurs privés** bénéficiaires peuvent être les différentes instances inter-entreprises, les groupements d'intérêt économique (GIE), les associations dotés d'un pouvoir décisionnaire par ses membres.

Pour postuler, le candidat doit être d'une taille suffisamment importante pour que des échanges et des mutualisations soient possibles entre les différents acteurs (à titre indicatif, 40 entreprises minimum de différents secteurs d'activité).

Par ailleurs, les projets doivent porter sur une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale visant la diminution globale de l'empreinte environnementale des activités du territoire. Ils doivent être collectifs et collaboratifs.

2.1 UN ACCOMPAGNEMENT ORIGINAL DES TERRITOIRES LAUREATS

La Région Rhône-Alpes et l'ADEME proposent aux territoires lauréats un dispositif d'accompagnement original à « double détente ».

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage financée par la Région apportera méthodologies et outils pour structurer la démarche. En parallèle, un animateur sera recruté par le lauréat et financé partiellement et de manière dégressive sur trois ans par l'ADEME. L'objectif est de favoriser le transfert de compétences au fil du temps entre l'AMO et l'animateur tout en pérennisant le poste d'animateur. L'objectif est d'inscrire ces projets dans la durée.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage comportera quatre phases :

- 1.** un état des lieux des potentialités du territoire permettant de définir des synergies ciblées. Cette phase comportera une analyse des parties prenantes impliquées et de la gouvernance en place,
- 2.** une étude des synergies ciblées en fonction des thématiques relevées dans l'état des lieux,
- 3.** un plan d'actions découlant de la définition d'objectifs clairs et précis, s'échelonnant entre le court/moyen et le long terme, validé par l'ensemble des acteurs du territoire,
- 4.** la réalisation d'actions en lien avec le plan d'actions pour mettre en place rapidement des synergies entre les acteurs du territoire, couplée à la mise en place d'actions à long terme. Cette phase est suivie d'un contrôle à la fin de l'accompagnement pour s'assurer de la réussite du projet et d'une phase de valorisation des actions menées.

L'internalisation d'un poste d'animateur du projet

L'ADEME prend en charge le financement d'un poste d'animateur auprès du porteur de projet. Cet animateur, grâce à sa connaissance du terrain et de son expertise en conduite de projet fera le lien entre les acteurs du territoire et la mission de l'AMO, accompagnera et orientera l'AMO dans les différentes phases en fonction des choix des acteurs du territoire, s'appropriera les méthodologies mises en œuvre, mènera à bien le plan d'actions défini et assurera la pérennité du projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale.

Cet accompagnement vise également à encourager les échanges entre les deux territoires pendant la réalisation de leurs projets favorisant ainsi leur enrichissement mutuel.

2.2 UNE INITIATIVE DE L'ADEME ET LA REGION RHONE-ALPES



L'ADEME, (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr



La Région Rhône-Alpes : Afin que notre modèle économique soit durable et impacte le moins possible notre environnement et notre santé, la Région entend **diminuer l'empreinte environnementale des activités économiques et encourage**

les entreprises à concevoir leurs produits en économisant les matières premières et l'énergie, en évitant d'utiliser des substances dangereuses, ou en permettant leur recyclage une fois utilisés. Ce sont toutes les démarches d'éco-innovation et d'éco-conception. Cette approche est complétée par l'amélioration des procédés de fabrication, en encourageant l'utilisation des technologies dites propres qui permet aux entreprises de produire mieux, en utilisant moins de ressources et en polluant moins, tout en diminuant leurs coûts. Prochainement, un Guide des technologies propres sera à disposition des entreprises afin de faciliter leurs choix. Ces initiatives et projets peuvent être encouragés auprès de plusieurs entreprises d'un même territoire, en les incitant à **coopérer et à échanger ; c'est l'écologie industrielle**. Par ailleurs, l'ensemble de ces démarches s'intègre dans un projet régional intégré d'économie circulaire. La plupart de ces actions répondent aux recommandations du **Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD)**, élaboré sous la responsabilité de la Région, et dont le principal objectif vise l'évitement des pollutions, en particulier la prévention des déchets dangereux. www.rhonealpes.fr / www.plandechets.rhonealpes.fr et www.plandechetspro.rhonealpes.fr

3. Deux territoires lauréats de l'appel à projets

Le jury était composé de membres représentant la Région Rhône-Alpes, l'ARDI (Agence Régionale du Développement et de l'Innovation en Rhône-Alpes), l'AFNOR (Association Française de Normalisation), l'Orée (association pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales) et l'ARADEL (Association de professionnels du développement économique en Rhône-Alpes).

Deux territoires mobilisés et engagés autour d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale effective ont été retenus :

- **l'Association des Industriels de la Région de Meyzieu (AIRM)**
- **Biovallée** Communautés de Communes du Val de Drôme, du Diois, du Pays de Saillans et du Crestois

3.1 L'ASSOCIATION DES INDUSTRIELS DE LA REGION DE MEYZIEU (AIRM) ET SON PROJET SIEL (SYNERGIES INDUSTRIELLES DE L'EST LYONNAIS)



L'AIRM (Association des Industriels de la Région de Meyzieu) est une association historique (création en 1965) d'environ 200 entreprises en majorité industrielles (8 000 salariés) basées sur les communes de Meyzieu, Jonage et Pusignan.

Les industriels membres de l'AIRM représentent la majorité des industries présentes sur le territoire. Une part importante de ces industries a été à l'origine de la création de l'AIRM et du GIE

SIM en 1965 dans l'objectif de créer des services mutualisés à destination des salariés (restauration inter-entreprises) ou des industriels eux même (gardiennage).

Un territoire historiquement engagé en faveur du développement durable

2010 : l'AIRM propose un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) à ses adhérents ;

2012 : lancement d'une nouvelle offre mutualisée d'entretien des espaces verts n'utilisant pas de produits phytosanitaires chimiques, puis création d'un Comité de Pilotage Ecologie Industrielle (COPILEI) ;

2013 : recrutement d'un Directeur Développement Durable en CDI et mise en place de 2 nouveaux services mutualisés : la collecte des déchets industriels (7500 tonnes par an sur la ZI) et les audits et rachats CEE (Certificat d'Economies d'Énergie).

Le projet SIEL (Synergies Industrielles de l'Est Lyonnais)



Le Projet SIEL (Synergies Industrielles de l'Est Lyonnais) est une suite logique aux travaux d'animations (déjeuners thématiques, clubs) et de mutualisations de services qu'a déjà réalisé l'AIRM pour ses adhérents. En effet, ce projet permettra d'avoir une vision qualitative et quantitative des synergies pertinentes sur son territoire (dans le domaine de l'énergie, des matières premières secondaires, de l'emploi, des réseaux, du transport) et permettra de dégager des scénarios de réalisation possibles à court, moyen et long terme. Ce projet, cohérent avec la stratégie « Développement Durable » de l'AIRM, impactera les entreprises déjà installées mais aussi celles qui arrivent sur la ZA des Gaulnes et Pusignan.

Les objectifs du projet SIEL et les résultats attendus :

1. **Connaissance et appropriation** du concept d'écologie industrielle et territoriale par l'ensemble des adhérents de l'AIRM
2. Vision la plus exhaustive possible des **principales synergies possibles** sur le territoire
3. Connaissance des impacts sociaux, économiques et environnementaux pour chacun des scénarios de mise en œuvre proposés
4. La **mise en œuvre d'au moins 3 nouveaux scénarios** d'ici la fin des deux premières années du projet



3 questions à Jean-Marc BESSON, le président de l'AIRM

Pourquoi avez-vous décidé de répondre à cet appel à projets ?

« Depuis quelques années, l'AIRM a choisi de développer des services mutualisés répondant aux critères du Développement Durable, ainsi que de multiplier les animations permettant aux adhérents de l'association de se rencontrer et d'échanger. C'est la cohérence entre cette stratégie à long terme de l'AIRM et l'appel à projet « Écologie Industrielle et Territoriale » (EIT) qui a convaincu le Conseil d'Administration de l'association d'y répondre. Ainsi, cet appel à projets permet à l'AIRM d'avoir des moyens supplémentaires afin de poursuivre sa stratégie : un animateur et trois bureaux d'étude.

Que représente, pour vous, cet accompagnement ?

Le choix de l'AIRM comme l'un des territoires retenus pour cet appel à projets (AAP) est synonyme de partenariat à part égale entre les différents acteurs impliqués. L'appel à projets de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes correspond à un cahier des charges précis, permettant de trouver des territoires ayant une stratégie cohérente avec leurs objectifs de développement durable. En devenant l'un de ces territoires, l'AIRM a pu obtenir des moyens supplémentaires lui permettant de poursuivre et d'étendre son action d'écologie industrielle et territoriale auprès de ses adhérents actuels. La majorité des entreprises du territoire étant déjà adhérentes, nous ne sommes pas à la recherche de communication nous permettant d'acquérir de nouveaux membres.

Comment allez-vous mobiliser les acteurs de votre territoire en faveur de l'EIT ?

La mobilisation des acteurs a débuté voici 3 ans par de nombreuses animations et clubs, permettant aux entreprises de la zone de se rencontrer et d'échanger sur des thématiques particulières. Ces actions d'animations ont été mises en place par l'AIRM afin de pouvoir se diriger à plus ou moins long terme vers une stratégie d'EIT. En effet, il est admis que l'un des critères clés d'une démarche d'EIT réussie est la connaissance et la confiance entre les acteurs économiques. Cette mobilisation des acteurs est donc déjà bien avancée et permet à l'AIRM d'avoir aujourd'hui la légitimité nécessaire auprès de ses adhérents pour poursuivre sa démarche d'EIT.

3.2 BIOVALLEE® (COMMUNAUTES DE COMMUNES DU VAL DE DROME, DU CRESTOIS, DU PAYS DE SAILLANS ET DU DIOIS) ET SON PROJET DOP'EIT TEPOS BIOVALLEE



Biovallée® est composée de 3 intercommunalités regroupant 97 communes : la Communauté des Communes du Diois, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, et la Communauté de Communes du Val de Drôme.

La population, se concentre dans la Vallée de la Drôme, où sont situées les trois communes les plus peuplées soit Livron, Crest, Lorient ; elle est plutôt âgée (les plus de 65 ans représentaient déjà 19% de la population en 2007). Si cet espace est faiblement peuplé, il connaît en revanche une forte croissance démographique : il est ainsi passé de 41 000 habitants en 1968 à 54 500 habitants en 2007 et 56 500 habitants en 2011, et la population prévue en 2040 atteindrait 70 000 habitants.

Un territoire historiquement engagé en faveur du développement durable

1990 : premier contrat de rivière ;

1992 : première commission locale de l'eau en France. Puis premier schéma d'aménagement et de gestion de l'eau en France, premier prix du River Prize international en 2005

1993 : contrat global de développement, puis CDRA et CDDRA/PSADER, CTEF, OCMR en cours ;

2006 : Pôle d'excellence rurale (éco-construction et plantes à parfum aromatiques et médicinales) ;

2009 : lancement du GPRA (protocole voté en juillet 2009) ;

2011-12 : diagnostic et démarche prospective Biovallée 2040 ;

2013 : validation du programme d'actions pour devenir territoire à énergie positive : vote en septembre.

Le projet DOP'EIT TEPOS Biovallée

Biovallée® vise à construire un territoire à énergie positive (TEPOS) en ciblant des actions structurantes, reproductives et à effets leviers selon cinq axes d'intervention :

1. baisse d'un facteur 4 à 7 de la consommation d'énergie dans l'habitat ;
2. exemplarité des collectivités dans la rénovation des bâtiments publics ;
3. production de 100% d'énergies renouvelables ;
4. mobilité : Diminution de 14% de la part modale de la voiture individuelle ;
5. diminution de moitié des dépenses énergétiques des acteurs économiques.

Les objectifs du projet DOP'EIT TEPOS et les résultats attendus :

- la division par deux des consommations énergétiques à l'horizon 2040 (de 20% d'ici 2020) ;
- la diminution des déchets des entreprises en leur trouvant des filières adaptées ;
- la valorisation de 80% des déchets organiques produits par les entreprises et réduire de 50% l'enfouissement ;
- l'augmentation de l'approvisionnement local ;
- la création de 2 à 3 filières (chanvre, bois d'œuvre, fibres...) ;
- la diminution du coût des déchets pour les collectivités ;
- la gestion des ressources par des activités de réemplois publiques ou privées (ressourceries...) ;
- la démonstration que des solutions collectives sont possibles et génératrices de valeur ajoutée et d'emploi dans un territoire à faible densité pour répondre aux enjeux précédents ;
- le développement des unités de production bio-sourcées (matières premières bio-sourcées produites localement).



3 questions à Laurent DÉRÉ, Président de l'association Biovallée®

Pourquoi avez-vous décidé de répondre à cet appel à projets ?

Biovallée® a des objectifs quantitatifs ambitieux en matière d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable, de limitation des transports, de maîtrise des volumes de déchets et de recyclage. Par ailleurs avec l'association Biovallée®, nous proposons aux collectivités, entreprises et associations de contribuer, de façon inclusive, à l'atteinte de ces objectifs en réalisant des actions accessibles au plus grand nombre qui y concourent. Nombre de ces actions relèvent de l'écologie industrielle et territoriale. C'est pour cela que nous avons naturellement répondu à cet appel à projets.

Que représente, pour vous, cet accompagnement ?

Cet accompagnement est une reconnaissance du potentiel de réalisation de notre territoire et de ses acteurs. Il nous donne de la visibilité, des moyens pour mener à bien notre action, et nous stimule pour obtenir des résultats.

Comment mobiliserez-vous les acteurs de votre territoire en faveur de l'EIT ?

Les acteurs se mobiliseront spontanément s'ils trouvent intérêt à réaliser, pour eux. Nous irons donc les voir avec des propositions d'actions simples, clés en main qui leur fassent faire de premiers pas faciles avec des résultats positifs mesurables dans des démarches d'EIT. Nous nous appuierons sur les réseaux d'acteurs déjà constitués : clubs et groupements d'entreprises, filières...

Les démarches prioritaires sont de recenser de premiers exemples réussis, contribuer à en faire émerger d'autres, complémentaires, que nous mettrons en valeur. Nous partirons à la rencontre des acteurs avec ce matériel et nous amorcerons ainsi une dynamique d'envie par rapport à ces nouvelles gestions de flux de matière et d'énergie. Nous étudierons en parallèle les potentiels du territoire pour généraliser la démarche en établissant un plan d'action sur plusieurs années.

NOTES

[illegible]

NOTES

[illegible]

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

Contacts presse :

Agence PLUS2SENS : Carmela SILLETTI carmela@plus2sens.com 04 37 24 02 58
ADEME : Florence BARBETT florence.barbett@ademe.fr 04 72 83 46 23
Région Rhône-Alpes : Charline ALZIAL calzial@rhonealpes.fr 04 26 73 60 32